

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social : 18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au troisième trimestre 2024.

	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Septembre- 24	Septembre-23 (3)	Décembre- 2023 (3)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	373 696	338 271	1 092 999	1 017 923	1 391 858	7,4%
INTERETS	271 296	247 068	801 975	756 595	1 039 599	6,0%
COMMISSIONS EN PRODUITS	42 583	37 495	117 121	107 809	144 670	8,6%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	59 817	53 708	173 903	153 519	207 589	13,3%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	185 949	186 384	542 581	553 218	726 812	-1,9%
INTERETS ENCOURUS	182 055	182 612	532 165	543 721	712 851	-2,1%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 894	3 772	10 416	9 497	13 961	9,7%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	187 747	151 887	550 418	464 705	665 046	18,4%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 532	2 292	5 001	6 134	8 793	- 18,5%
5- CHARGES OPERATOIRES	68 268	59 532	202 827	184 905	241 729	9,7%
FRAIS DE PERSONNEL	49 212	43 493	144 740	132 395	176 427	9,3%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	19 056	16 039	58 087	52 510	65 302	10,6%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 815 172	2 392 614	2 494 723	17,7%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	111 033	248 774	269 275	- 55,4%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	2 704 139	2 143 841	2 225 448	26,1%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 687 376	10 154 558	10 211 362	5,2%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 082 984	8 867 430	8 751 506	2,4%
DEPOTS A VUE	-	-	3 002 136	2 744 002	2 748 945	9,4%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 773 425	3 426 025	3 569 091	10,1%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 404 394	1 415 458	1 365 143	-0,8%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 281 455	1 193 180	1 193 348	7,4%

(1) L'encours des crédits fin Septembre 2024 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de 2023 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 30/09/2024

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du troisième trimestre de l'exercice 2024.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/09/2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre de l'exercice 2024.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du troisième trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 687 MDT à fin Septembre 2024, contre 10 155 MDT à fin Septembre 2023, soit une augmentation de **5,2 %**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 083 MDT à fin Septembre 2024, contre 8 867 MDT à fin Septembre 2023, soit une augmentation de **2,4 %**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **0,8 %**, pour atteindre 1 404 MDT à fin Septembre 2024 contre 1 415 MDT à fin Septembre 2023.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 45,3 MDT, soit **6,0 %**, pour atteindre 801,9 MDT à fin Septembre 2024 contre 756,6 MDT à fin Septembre 2023.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 9,3 MDT, soit **8,6 %**, pour atteindre 117,1 MDT à fin Septembre 2024 contre 107,8 MDT à Septembre Juin 2023.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 550,4 MDT à fin Septembre 2024, contre 464,7 MDT à fin Septembre 2023, soit une progression de **18,4 %**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **10,6 %**, pour atteindre 58,1 MDT à fin Septembre 2024 contre 52,5 MDT à Septembre Juin 2023.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **9,3 %**, pour atteindre 144,7 MDT à fin Septembre 2024 contre 132,4 MDT à fin Septembre 2023.